



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 209-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.474

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Schüpbach (Huttwil, UDC)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Marti (Scheunen, Le Centre)
Zimmerli (Bern, PLR)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : 1107/2025 du 22 octobre 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Qu'attend le canton de Berne pour renforcer le travail social en milieu scolaire ?

Lors de la session d'été 2023, le Grand Conseil a adopté une motion urgente (ch. 1 sous forme de motion et ch. 2 sous forme de postulat) visant à renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne.

Or, le Grand Conseil constate un flou total autour de la question de savoir où en est le Conseil-exécutif à ce jour en ce qui concerne la mise en œuvre de ces exigences. Est du moins apparu au grand jour lors de la session d'été 2025 l'inaction du Conseil-exécutif et en particulier de la Direction compétente, raison pour laquelle le Grand Conseil s'est unanimement opposé au classement de l'affaire 2022.RRGR.404.

Le travail social en milieu scolaire est un moyen important et relativement peu coûteux permettant d'intervenir en amont de la protection de l'enfant et de l'intervention médicale. Un grand nombre de prises de contact avec le travail social en milieu scolaire ont trait à la santé et au développement des élèves, à des situations de violence ou à des événements critiques de leur vie. À noter que, selon une enquête de l'Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses alémaniques (LCH), le travail social en milieu scolaire a un effet très positif sur la charge de travail en général des enseignantes et enseignants (cf. motion 166-2022 « Halte à

la pénurie de personnel enseignant : les conditions de travail doivent être améliorées rapidement grâce à des mesures efficaces et à un changement de la stratégie pédagogique »).

Selon les chiffres clés 2020-2021 publiés par le canton, seuls 81 % des élèves du canton de Berne ont accès à des prestations dans le domaine du travail social en milieu scolaire. Il faut savoir que près de 50 % des communes bernoises ne proposent pas de travail social en milieu scolaire. En outre, même en présence de travail social en milieu scolaire, les élèves sont confrontés à des temps d'attente dans le canton de Berne. Dans plus d'un tiers des communes qui proposent de telles prestations, les recommandations de l'INC concernant le taux de couverture des besoins pour chaque élève ne sont pas respectées (probablement pour des raisons de coûts). Il faut améliorer ces chiffres cantonaux le plus rapidement possible afin de désengorger au plus vite, directement et indirectement, les services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Cela ne vaut pas uniquement pour l'école ordinaire, mais aussi pour les besoins des établissements particuliers de la scolarité obligatoire, qu'il convient de prendre en compte de manière appropriée.

Il est donc urgent de mettre en place de nouvelles mesures incitatives pour les communes afin de renforcer le travail social en milieu scolaire. La part des coûts est de 30 % depuis une bonne dizaine d'années déjà, malgré le fait que la réduction de cette part n'était prévue qu'à titre transitoire, en tant que mesure d'économie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Après le refus clair de classer cette affaire, quelles mesures le CE prévoit-il afin de créer de nouvelles mesures incitatives pour les communes visant à renforcer le travail social en milieu scolaire ?
2. À quelle échéance le réexamen du financement du travail social en milieu scolaire et le rapport correspondant seront-ils soumis au Grand Conseil ?

Motivation de l'urgence : la crise aiguë de l'offre dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sévit toujours et encore. En outre, le besoin de mesures de protection de l'enfant est en hausse depuis des années. L'affaire initiale avait à l'époque déjà été déclarée urgente. Entre-temps, deux années de plus se sont écoulées, pendant lesquelles le Conseil-exécutif est resté inactif. La mise en œuvre doit à présent commencer le plus rapidement possible.

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Après le refus clair de classer cette affaire, quelles mesures le CE prévoit-il afin de créer de nouvelles mesures incitatives pour les communes visant à renforcer le travail social en milieu scolaire ?*

L'intervention parlementaire sur le travail social en milieu scolaire (motion 264-2022) qui est citée en référence par les auteures et auteurs de l'interpellation était une motion relevant de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive).

Lors de l'année scolaire 2024-2025, 76 % des communes du canton de Berne proposaient une prestation de travail social en milieu scolaire. Ainsi, 92 % des élèves fréquentant l'école ordinaire dans le canton de Berne ont accès aux prestations du travail social en milieu scolaire, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans. Cette progression montre que les communes développent constamment leur offre. Le seul moyen d'augmenter ce taux d'accès déjà très élevé serait de rendre obligatoire le travail social en milieu scolaire.

Il est vrai que certaines communes n'atteignent pas le taux de couverture recommandé, à savoir un poste à temps plein pour 600-900 élèves. Mais il existe aussi des communes qui fournissent plus de ressources que celles recommandées. Les communes utilisent leur autonomie et définissent elles-mêmes leur offre de travail social en milieu scolaire, en fonction des conditions et besoins locaux.

L'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) soutient les communes dans la mise en place du travail social en milieu scolaire en leur fournissant un guide et d'autres documents. Par ailleurs, sur mandat de l'OECO, l'association Berner Schulsozialarbeit organise la mise en réseau des communes et encourage le développement de la qualité en proposant des normes de qualité et du matériel utile.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif estime qu'il incombe en premier lieu aux communes, si nécessaire, de renforcer le travail social en milieu scolaire. En publiant en 2026 un film sur les bonnes pratiques consacré au travail social en milieu scolaire, le Conseil-exécutif souhaite contribuer à diffuser encore plus largement les informations sur la valeur de ce travail.

2. À quelle échéance le réexamen du financement du travail social en milieu scolaire et le rapport correspondant seront-ils soumis au Grand Conseil ?

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) est en discussion avec l'Association des communes bernoises (ACB) et l'association Berner Schulsozialarbeit au sujet du financement du travail social en milieu scolaire. Des mesures concrètes visant à renforcer le travail social en milieu scolaire ont déjà été discutées avec l'association Berner Schulsozialarbeit. Dans le cadre d'une révision de l'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO), il pourrait être possible d'augmenter la contribution cantonale au travail social en milieu scolaire, actuellement de 10 % des coûts, au maximum de 30 % défini dans la loi sur l'école obligatoire. Cette hausse correspondrait à un transfert de charges dû à une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, conformément à l'article 29b de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Cela signifie que les coûts supplémentaires devraient être facturés à l'ensemble des communes. L'ACB s'oppose à une augmentation de la contribution cantonale à 30 % des coûts si les coûts supplémentaires sont facturés à l'ensemble des communes en vertu de l'article 29b LPFC. L'INC examinera avec l'ACB quelles sont les autres possibilités de financement.

Il n'est pour l'instant pas prévu de soumettre un rapport à ce sujet au Grand Conseil.

Destinataire
– Grand Conseil